

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2012



SOMMAIRE

I. Les indicateurs techniques	3
A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers.....	3
1. Territoire desservi.....	3
2. La collecte sélective	4
3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants	7
B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers.....	13
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	13
2. Le traitement des déchets ultimes.....	14
3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac.....	16
4. Généralisation du compostage.....	16
5. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc	18
6. Mesures pour la santé et l'environnement.....	19
C. Schéma de synthèse.....	20
II. Les indicateurs financiers	21
A. Les modalités d'exploitation.....	21
B. Les dépenses et leur financement	22
1. Financement des services.....	22
2. Détail des coûts.....	23
3. Synthèse	25



I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des communes et des EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 30 163 habitants (source INSEE-population légale 2012 applicable au 1^{er} janvier 2012).

Communes et Communautés de Communes adhérentes au SICTOBA

- **Communes indépendantes**

(949 habitants) :

Beaulieu, St André de Cruzières

- **CDC du Pays Beaume Drobie**

(7 974 habitants) :

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélaney, Valgorge, Vernon

- **CDC des Gorges de l'Ardèche**

(9 877 habitants) :

Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, Vallon Pont d'Arc

- **CDC des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche** (1 282 habitants) :

Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas

- **CDC Cévennes Vivaroises**

(547 habitants) :

Malarce sur la Thines, Montselgues, Sablières, Ste Marguerite Lafigère

- **CDC du Pays des Vans**

(4 925 habitants) :

Chambonas, Les Assions, Les Vans, Gravières, Les Salelles, St Pierre St Jean

- **SICOM de Granzon et Claysse**

(4 620 habitants) :

Banne, Barjac, Berrias et Casteljau, Malbosc, St Paul le Jeune, St Sauveur de Cruzières

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité de la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.

2. La collecte sélective

Toutes les communes du territoire du SICTOBA et la majeure partie des établissements touristiques sont concernés par la collecte sélective du verre, des revues journaux-magazines et des emballages ménagers recyclables.

En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage. L'opération s'est concrétisée en 2009 par l'embauche d'un chargé de mission compostage.

En 2010, l'opération de promotion du compostage à l'ensemble du territoire a démarré et se terminera en 2013 pour ce qui concerne la promotion du compostage individuel.

a) Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	387 Colonnes	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	215 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU PAPIER	217 Colonnes papier 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	Plancher Lavilledieu (07)			Papier recyclé, papier journal
	124 bacs operculés bleus de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 12 tournées maximum par an				

Rapport sur le prix et la qualité du service 2012 : indicateurs techniques

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES	1852 bacs operculés jaunes d'un volume de 360, 660 et 1000 l	Toutes les communes et des établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	SITA MOS jusqu'en octobre 2012 puis Plancher à partir du 1 ^{er} novembre 2012	Plancher Lavilledieu (07)	VAL'AURA SITA Montélimar (69)	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
OPERATION TEST DE COLLECTE DES BIODECHETS	Bacs à biodéchets 360 l	Barjac (la collecte sur St Paul Lejeune a été supprimée en avril 2011 suite à la mise en place de composteurs de quartiers)	C1	SICOM de Granzon et Claysse		Plateforme de compostage de Barjac	Compost

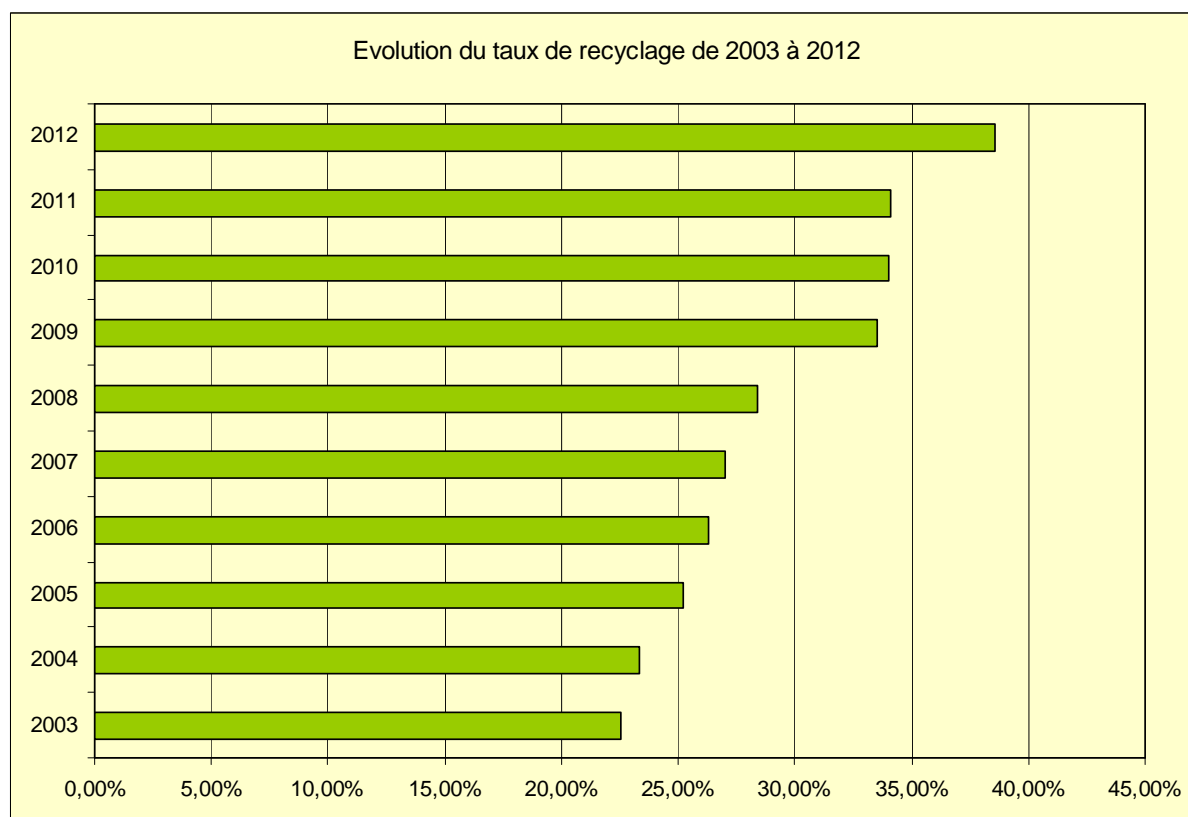
	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COMPOSTAGE INDIVIDUEL	3000 foyers équipés au 31/12/2012, 12 sites de compostage de quartier et 60 gros producteurs	50 communes				Compostage In situ	Compost

b) Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets

Globalement, la quantité de déchets collectée augmente chaque année.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
VERRE	2027	1949	1828	1876	1711	1626	1658	1534	1503	1546	1337
PAPIER	713	738	681	655	699	667	623	612	580	619	471
EMBALLAGES	928	965	969	928	859	727	616	539	485	454	32
ORDURES Ménagères	11841	11739	11689	11822	11932	11970	12076	11746	11894	12133	12839
BIODECHETS	17	26	51	52	54	65	61	64	67	70	60
TOTAL	15527	15417	15218	15333	15255	15055	15034	14495	14529	14822	14739

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage* représenté sur le graphique ci-dessous. Entre 2011 et 2012, il y a un fort accroissement du taux de recyclage du fait de la prise en compte des tonnages de déchets verts apportés en déchetterie. Sans les tonnages de déchets verts, le taux de recyclage en déchetterie baisserait pour la 3^{ème} année consécutive. Cette baisse est due aux vols croissants de métaux sur les déchetteries. En 2012, le tonnage de ferrailles collecté en déchetterie a baissé de 14% par rapport à 2011.



* Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).

c) **Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables**

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	53,95	9,87
Cartonnettes	243,88	
Aluminium	9,60	0,32
Acier	74,57	2,47
PET coloré	41,79	
PET incolore	85,80	4,52
PEHD	46,46	
Verre	2027,49	67,22
Refus de tri	371,71	12,32

En 2012, le taux de refus dans les bacs jaunes est de 40% ce qui est particulièrement élevé et a pour conséquences de générer des surcoûts de tri importants.

3. **Les déchetteries et le service de collecte des encombrants**

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries a été créé, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) **Les déchetteries**

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans et Barjac.

Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Beaulieu

Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

L'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2002 à 2012

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Encombrants	2084,89	2000,66	1933,36	1712,06	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33	1152,58
Cartons	534,77	553,26	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39	292,46
Ferrailles	566,62	646,81	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16	837,72
Bois	1126,54	1061,40	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62		
Gravats	1502,30	1477,68	1703,07	1532,23							
DMS	59,91	51,04	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14		
Piles	3,32	5,45	5,61	5,58							
Batteries	9,32	0	0	0							
DEEE	200,53	171,13	57,24								
Mobilier Plastique	14,46	13,36	9,48								
Lampes et néons	2,37	0,70	1,10								
Cartouches d'encre	1,19	0,79	0,41								
Huiles végétales	0,91	3,87	6,20								
Huiles minérales	13,99	12,96	13,95								
Capsules Nespresso	1,56	1,01									
Pneumatiques	4,75	4,40									
Déchets verts	1928										
TOTAL	8055,43	6004,53	6124,23	5558,15	3765,96	3481,37	3375,83	3371,9	2973,03	2554,58	2282,76

On note une forte augmentation du tonnage de déchets apportés en déchetterie due à la prise en compte des tonnages de déchets verts.

(2) Tonnages* de chaque matériau collecté par déchetterie en 2012

	Encombrants	Cartons	Ferrailles	Bois	Gravats	DEEE	Mobilier plastique	Déchets verts (tonnages estimés)
Beaulieu	250,58	48,46	55,82	138,46	129,00	35,00		
Vallon	351,34	68,92	107,38	237,56	470,38	61,04		1522
Joyeuse	380,95	101,16	120,48	137,24	0,00			
Ruoms	376,42	72,97	123,38	226,18	324,14		14,46	
Les Vans	417,60	90,54	107,24	211,84	289,80	104,49		
Barjac	308,00	0,00	52,32	175,26	288,98			406
Etablissement touristiques		34,36	0,00					
CDC des Gorges de l'Ardèche		118,36	0,00					
TOTAL	2084,89	534,77	566,62	1126,54	1502,30	200,53	14,46	1928

*Tonnages hors DMS, piles, batteries, lampes et néons, cartouche d'encre, huiles végétales et huiles minérales.

Il est important de signaler que les déchetteries font l'objet de visites intempestives de manière régulière. Cela a plusieurs conséquences :

- La baisse du taux de recyclage.
- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat.
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

(3) Destination des déchets récupérés dans les déchetteries

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Ets Plancher (07)	Ets Plancher Broyage et déferrailage	SICTOBA Enfouissement	ISDND Gropierres (07)
	Joyeuse	COVED	ISDND de Roussas (26)		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas (07)	GDE Aubenas (07)	Salaise sur Sanne (38) Fonderie	Production d'objets en métal
	Joyeuse	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Plancher (07)	Centre de tri Plancher Lavilledieu (07)	Eryn Leydier	Production de carton ondulé
	Joyeuse	COVED			
	Barjac	Interne	Plate forme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
Bois	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Les Vans, Vallon	Ets Plancher (07)	Plancher Lavilledieu (07)	RBM Valfibois Sorgues (84) Savoie Pan(73) Tournon	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recylex (69)			Traitements spécifiques et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitements spécifiques et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage



Rapport sur le prix et la qualité du service 2012 : indicateurs techniques

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recylum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon et Les Vans	Entreprise Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenterie Lafarge (07)	50% de valorisation énergétique. 50% de régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimeric Socodéli (30)	NC	
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic	Asperjoc (07)	Lorrainergies (54)	Fabrication d'huile de chaine de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon et Les Vans	SARPI LA TALAUDIÈRE (42)			Élimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	SITA Mos	ADCEG Lavilledieu (07)	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les travaux publics
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex et recycling (30)		Tri	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon et Beaulieu	Veolia	Gros électroménager hors froid PURFER (69)		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid TERCOVAL (73)		
			Petit électroménager et écran IMMARM (30)		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
Mobilier plastique	Ruoms	Ets Plancher	Ets Plancher	Filières de régénération permettant la fabrication de granulés	Fabrication de nouveaux objets en plastique
Pneus	Vallon	Ets Plancher	Ets Plancher	Filières Aliapur : rechapage ou broyage	Fabrication de nouveaux produits : gazons synthétiques pour terrains de football ou rugby, sous couches de routes, bitumes...

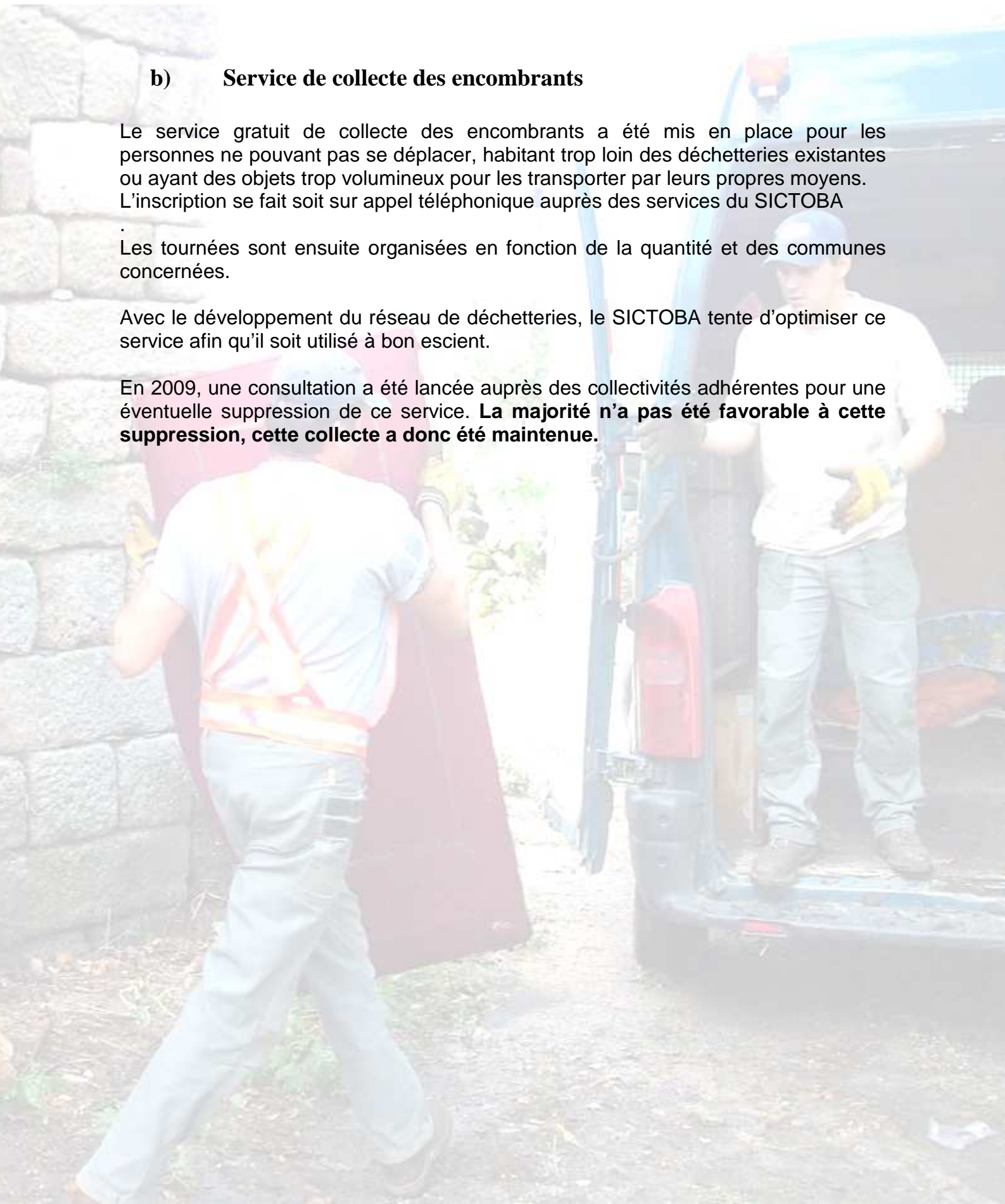
b) Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait soit sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA

Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité et des communes concernées.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

En 2009, une consultation a été lancée auprès des collectivités adhérentes pour une éventuelle suppression de ce service. **La majorité n'a pas été favorable à cette suppression, cette collecte a donc été maintenue.**



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA Plancher Lavilledieu (07)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
Papier	Plancher Lavilledieu (07)			Papier recyclé, papier journal
Emballages	SITA MOS jusqu'en octobre 2012 puis Plancher à partir du 1 ^{er} novembre 2012	Plancher Lavilledieu (07)	VAL'AURA (26)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnette : Carton ondulé
Biodéchets	SICOM Granzon et Claysse		Plateforme de compostage de Barjac	Compost
Compostage individuel	3000 foyers équipés au 31/12/2012, 12 sites de compostage de quartier et 60 gros producteurs		Compostage In situ	Compost

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite la totalité des déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères et encombrants) soit environ 13 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 130 100 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers une ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.

Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le sous sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

En 2011, le Syndicat a donc transféré les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant.

En 2012 le groupement d'entreprise LAURANS / ALPES GEOS a réalisé les travaux de reprise de l'alvéole 1 sous la coupe du maître d'œuvre ANTEA. Suite à ces travaux, le dossier de conformité de l'alvéole a pu être déposé auprès du service des installations classées.

En 2012, Le Syndicat a fait l'acquisition d'un nouveau chargeur d'occasion afin d'assurer la prise en charge des déchets sur l'alvéole en cours d'exploitation avant la phase de compactage menée à l'aide du compacteur d'occasion acquis en 2011. Ces 2 nouveaux engins devront nous permettre d'assurer le traitement des déchets ultimes jusqu'à la fermeture du casier 5.

Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères ainsi que les encombrants ménagers provenant exclusivement des communes adhérentes au syndicat.

Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de non réactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

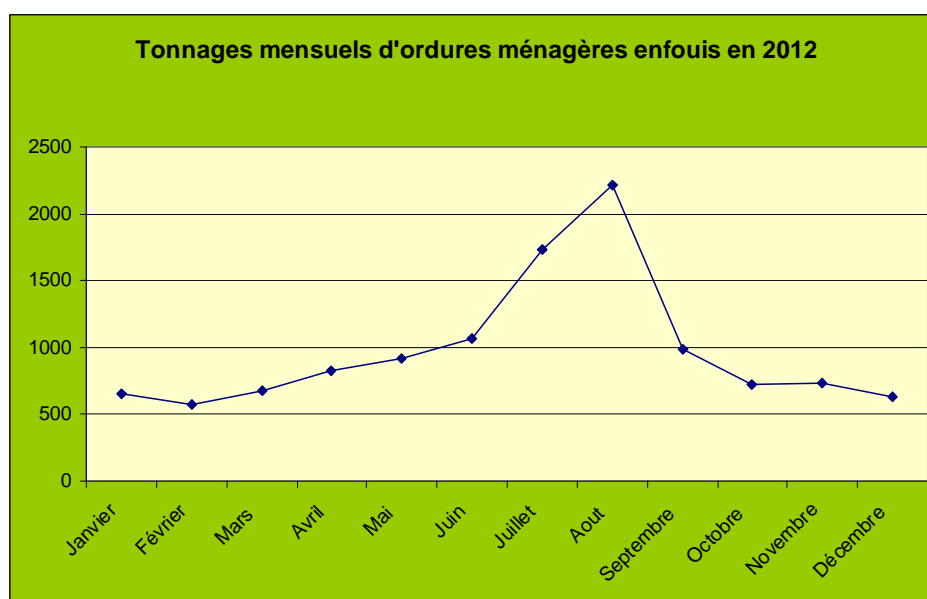
(1) Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfoui de 2003 à 2012

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Tonnage	11840,85	11738,65	11688,95	11821,86	11932,4	11970,01	12078,3	11745,8	11894,3	12133,3

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse de tonnage depuis 2003 avec une légère remontée en 2006. La quantité d'ordures ménagères enfouie est grandement influencée par la fréquentation touristique.



3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac

La plate forme de compostage des déchets organiques créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée par une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets organiques collectés sur la commune de Barjac (17,14 tonnes en 2012) ainsi que les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 406 tonnes).

A partir des déchets compostables récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. La démarche qualité engagée par le SICTOBA a permis d'adhérer à la « Charte Qualité des Composts » mise en place par l'Ademe et la Région Rhône Alpes.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€ les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€ le m³.

4. Généralisation du compostage

La pratique du compostage doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, un Chargé de mission sur ce thème a été embauché en 2009.

Le SICTOBA généralise le compostage sur l'ensemble de son territoire en vue d'atteindre les objectifs de recyclage fixés dans le P.I.E.D. (Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets) et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.



Photo 1 : distribution de composteurs individuels à Malarce sur la Thines

Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel

Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Au total, 3100 composteurs ont été distribués depuis l'été 2010. On estime que 224 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement grâce à cette action.

Le compostage de quartier

Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins.

12 aires de compostage sont en service. On estime que 18 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement par ce biais.



Photo 2 : Compostage de quartier à Beaulieu

Le compostage par les gros producteurs

Depuis 2009, le SICTOBA met en place des équipements de compostage en partenariat avec des gros producteurs, essentiellement des campings. En 2012, 60 sites étaient équipés. Environ 96 tonnes de biodéchets ont pu être déviées de l'enfouissement.



Photo 3 : Compostage chez un gros producteur



En 2012, un travail en partenariat avec la FRAPNA a été réalisé auprès des cantines scolaires sur le gaspillage alimentaire et le compostage. La FRAPNA est intervenue dans les écoles de Payzac, Vagnas, Lablachère, Montselgues, Valgorge et Les Assions. De nouveaux composteurs ont ainsi pu être mis en place et 10 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement.

5. Programme Local de Prévention

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées d'ici 2014. Au niveau du SICTOBA, l'enjeu est de taille car le syndicat dessert 51 communes, soit environ 41 565 habitants (population lissée sur l'année en prenant en compte la population touristique), tous producteurs en moyenne de 350 kg d'ordures ménagères par an (*collecte des ordures ménagères et collecte sélective*).

Pour atteindre cet objectif, le SICTOBA vise à élargir son champ d'action et s'est inscrit dans un programme local de prévention des déchets d'une durée de cinq ans (2010/2014), sous l'égide de l'ADEME.

Ce programme ambitieux comporte des actions de réduction de la quantité de déchets et/ou de leur nocivité :

- Sensibilisation à la réduction des déchets
- Généralisation du compostage individuel
- Généralisation du compostage de quartier
- Généralisation du compostage par les gros producteurs
- Cantines scolaires : gaspillage et compostage
- Stop pub
- Evénements festifs pauvres en déchets
- Récupération pour réemploi des cartouches d'encre
- Promotion de l'eau du robinet
- Réemploi
- Déchets des collectivités
- Promotion des couches lavables
- Mobilisation des acteurs du tourisme

A ce jour, entre 2008 et 2012, une baisse des ordures ménagères et assimilées de 20kg/hab/an a été constatée sur le SICTOBA, soit -5,5%.

6. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la déchetterie.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage chaque année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

La quantité de déchets verts reçue sur ce site est importante et en constante augmentation.

Le tonnage reçu sur ce site a été estimé (le SICTOBA ne dispose sur ce site, comme à Barjac d'aucun moyen de pesée) à 1522 tonnes.

7. Mesures pour la santé et l'environnement

L'ISDND de Grospièrres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

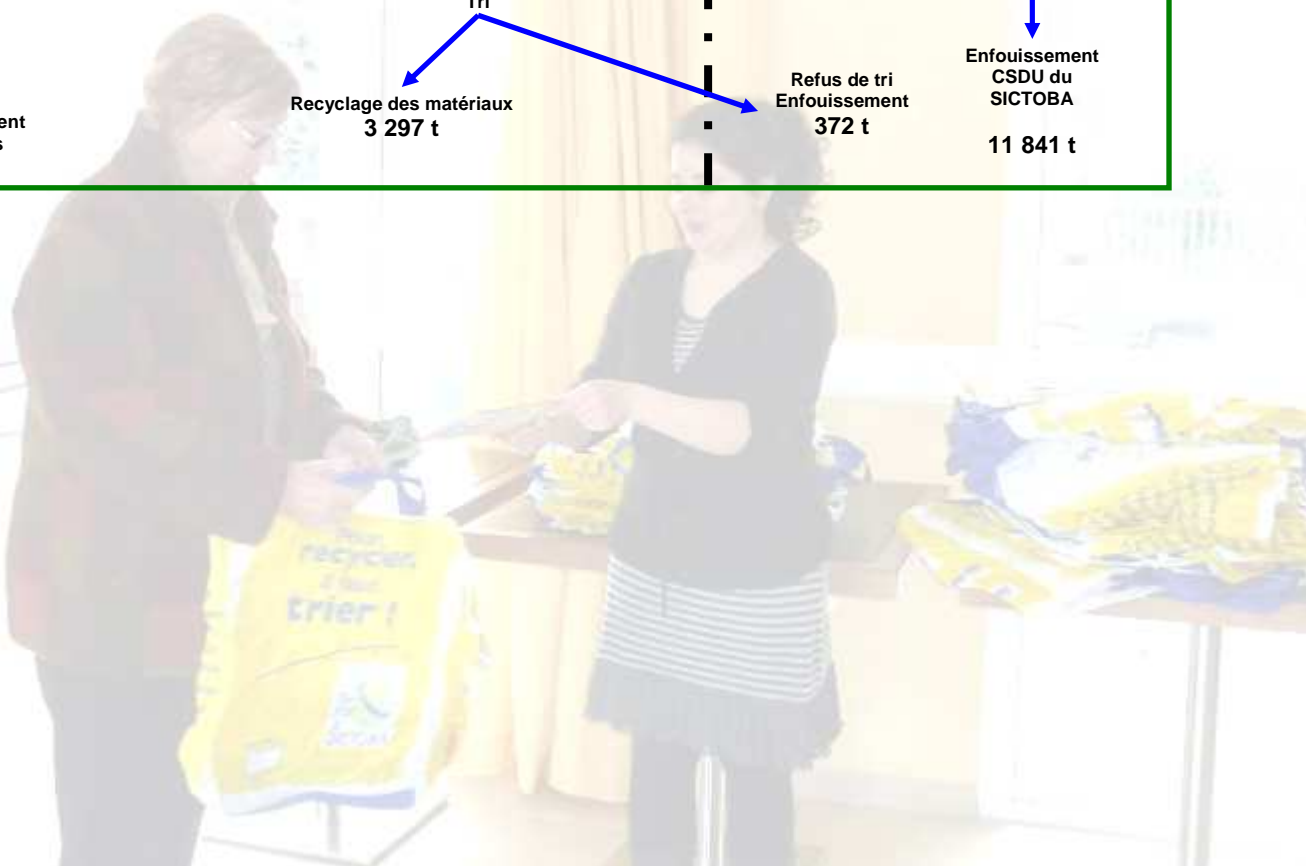
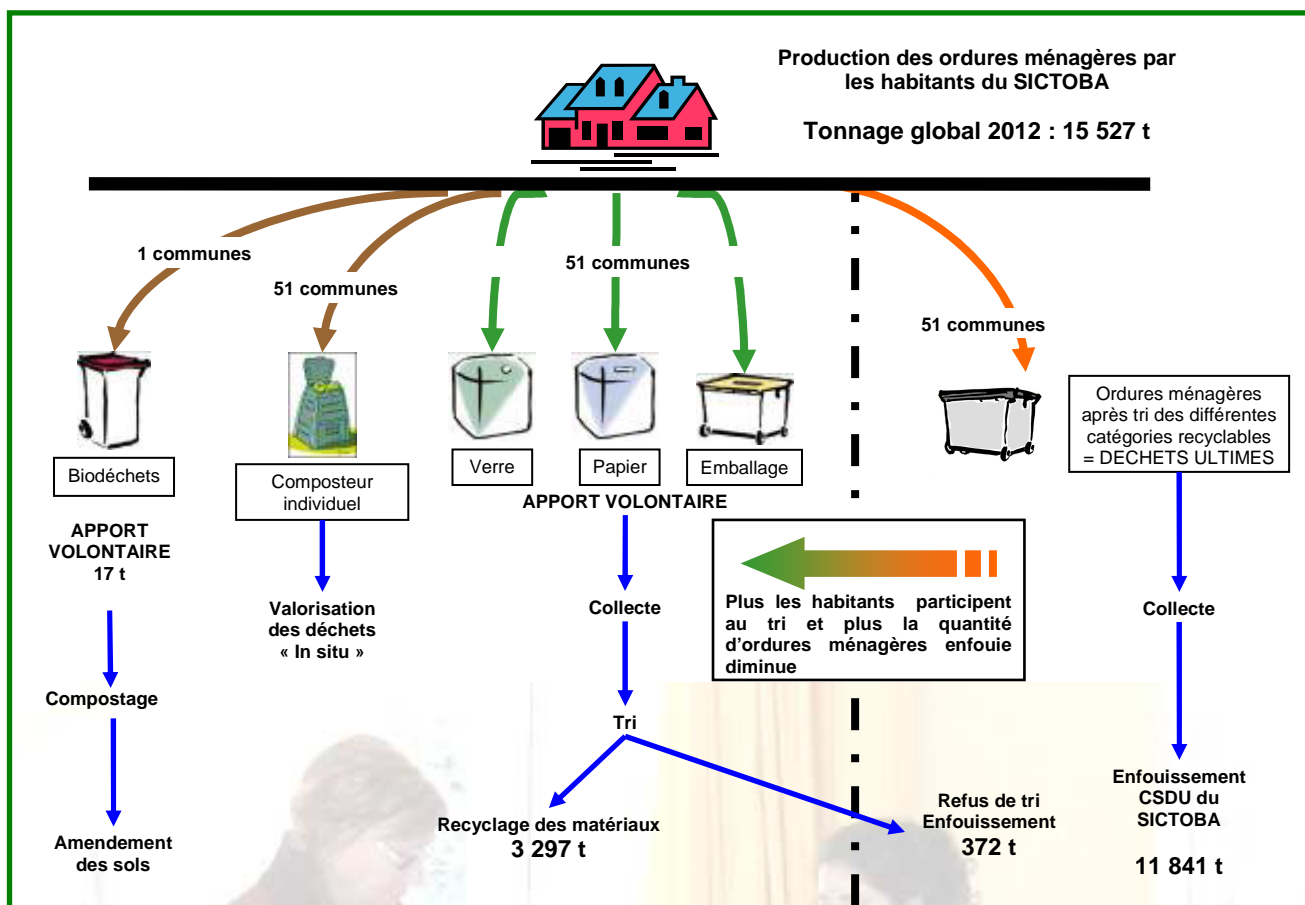
- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).
- Achat d'une unité d'ultrafiltration, après un an et demi de tests qui se sont avérés largement concluants. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à février 2012.

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation d'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Tri des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Collecte du verre	-	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des emballages ménagers	-	SITA MOS jusqu'en octobre 2012 puis PLANCHER ENVIRONNEMENT au 1 ^{er} novembre 2012
Tri des emballages	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Les prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2012

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2012 (en €ttc)
Collecte des emballages ménagers (budget annexe collecte sélective)	SITA MOS (du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	316 735,82
	PLANCHER ENVIRONNEMENT (du 1 ^{er} novembre au 31 décembre)	65 180,12
Tri des emballages ménagers	PLANCHER ENVIRONNEMENT	237 501,71
Collecte du papier	PLANCHER ENVIRONNEMENT	67 678,22
Tri du papier		
Collecte et traitement du verre	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT	100 225,47
Prestation Broyage des déchets verts Barjac/ Vallon	ETS PLANCHER Centre de Valorisation ALCYON	32 582,05
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE (ferrailles) SITA MOS (gravats) PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois et cartons)	369 141,90
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	SIRA	50 040,82
Déchetterie de Joyeuse	COVED	135 418,42

c) Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

Le coût aidé TTC

Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphé par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.

C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2012 (30 163 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 44 097 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2012 : 11 841 tonnes

106,00 €ttc/tonne
41 €ttc/hab. (INSEE)
28 €ttc/hab. (44 097)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total récupéré dans les déchetteries en 2012 : 4 608 tonnes (hors gravats)

221 €ttc/tonne
34 €ttc/hab. (INSEE)
23 €ttc/hab. (44 097)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage de verre collecté en 2012 : 2 027 tonnes

35 €ttc/tonne
2 €ttc/hab. (INSEE)
2 €ttc/hab. (44 097)

d) Coût aidé de la tonne de RJM collectée de manière sélective

Tonnage de papier collecté en 2012 : 713 tonnes

39 €ttc/tonne
1 €ttc/hab. (INSEE)
1 €ttc/hab. (44 097)

e) Coût aidé de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre

Tonnage d'emballages collecté en 2012 : 928 tonnes (*dont 317 tonnes de refus*)

344 €ttc/tonne
11 €ttc/hab. (INSEE)
7 €ttc/hab. (44 097)

f) Coût aidé du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

17,14 tonnes de biodéchets ont été collectées par le SICOM de Granzon et Claysse sur la commune de Barjac.

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 406 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 1522 tonnes.

Tonnage total estimé en 2012 : 1 945 tonnes

28 €ttc/tonne
2 €ttc/hab. (INSEE)
1 €ttc/hab. (44 097)

3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

	Tonnage	Coût en €t/c/tonne	Coût €t/c/habitant pop INSEE 2012 (30 163 hab)	Coût €t/c/habitant (pop équivalente au tonnage produit : 44 097 hab)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 841	106	41	28
Compostage/Broyage	1945	28	2	1
Collecte verre	2 027	35	2	2
Collecte papier	713	39	1	1
Collecte et tri des emballages	928	344	11	7
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	4 608	221	34	23
TOTAUX	22 062	124	91	62

Remarque

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 44 097 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



**Quartier La Gare
07 460 BEAULIEU
Tel : 04.75.39.06.99 / Fax : 04.75.89.91.69
www.sictoba.fr**